

## MRC DE BELLECHASSE

### AVIS PUBLIC

#### AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique **JEUDI, LE 13 JUIN 2024** à compter de 10 heures de l'avant-midi, à la salle du Conseil de la MRC du Centre Administratif Bellechasse, 100, rue Mgr Bilodeau, Saint-Lazare-de-Bellechasse et ce, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces montants n'aient été payés avant cette date.

En vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, des montants de taxes 2024 impayés sont inclus aux montants dûs, car lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible. Toutefois, le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, prévoir que seul le montant du versement échu est exigible.

Le prix de l'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, par le plus haut enchérisseur.

Étant donné qu'il y aura des dossiers qui se régleront au cours des prochaines semaines, cette liste sera régulièrement mise à jour. Elle pourra être consultée jusqu'au 13 juin 2024 sur le site internet de la MRC de Bellechasse à l'adresse [www.mrcbellechasse.qc.ca](http://www.mrcbellechasse.qc.ca).

◀ ▶ ◀ ▶ ◀ ▶ ◀ ▶

#### CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BELLECHASSE

<b><u>Nom du propriétaire</u></b> CFD Autos inc.	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 4 276 686  Cadastre du Québec Municipalité d'Armagh
MONTANT DÛ : 1 617,92 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Karine Morency	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 2 821 362  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
MONTANT DÛ : 6 298,82\$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Succession Denis Bisson	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 3 929 764  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
MONTANT DÛ : 553,97 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Jean-Martin Labrie	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 3 822 613  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
MONTANT DÛ : 2 155,08 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Lise Harvey	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lots : 4 888 318, 4 888 330  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
MONTANT DÛ : 836,07 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Marie-Louise Laflamme	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 3 930 611  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
MONTANT DÛ : 1 772,40 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b> Germain Brochu	<b><u>Description cadastrale</u></b> Lot : 3 587 861  Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse
MONTANT DÛ : 3 709,81 \$	
<b><u>Nom du propriétaire</u></b>	<b><u>Description cadastrale</u></b>

Dany Ouellet Lot : 5 553 392  
MONTANT DÛ : 2 902,08 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Lazare-de-  
Bellechasse

**Nom du propriétaire** **Description cadastrale**  
Frédéric Boutin-Trahan Lot : 4 129 166  
MONTANT DÛ : 2 814,76 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Philémon

**Nom du propriétaire** **Description cadastrale**  
Dany Perron Lot : 4 963 971  
MONTANT DÛ : 4 020,02 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Philémon

**Nom du propriétaire** **Description cadastrale**  
Simon Raymond Lot : 4 128 751  
MONTANT DÛ : 1 455,44 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Philémon

#### **CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LÉVIS**

**Nom du propriétaire** **Description cadastrale**  
Solange Lacasse Lot : 2 359 107  
Clément Couture  
MONTANT DÛ : 7 754,37 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Henri

**Nom du propriétaire** **Description cadastrale**  
Stéphane Hallé Lot : 2 357 622  
MONTANT DÛ : 5 600,67 \$ Cadastre du Québec  
Municipalité de Saint-Henri



Certains frais s'ajouteront aux montants ci-dessus et ils seront annoncés au moment de la vente (frais de publication journal et au bureau de la publicité des droits, frais de greffe).

#### **Conditions pour enchérir : Personne physique : (pièce d'identité)**

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

#### **Personne morale :**

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu

**ET**

#### **Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)**

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

#### **Modes de paiement :**

**Paiement complet dès l'adjudication :  
-Argent comptant**

**-Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de Bellechasse, cartes débit et crédit**

Pour éviter la vente de l'immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Bellechasse.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*.)

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse  
Ce 2 mai 2024

Dominique Dufour, directeur général adjoint  
Greffier-trésorier adjoint